



Thèmes prioritaires	Opérations éligibles
1 – Sécurité et accessibilité des bâtiments publics	<ul style="list-style-type: none">- Sécurisation des écoles ;- Mise en accessibilité des ERP ;- Réservoirs d'eau de lutte contre l'incendie ;- Vidéoprotection ...
2 – Travaux sur les bâtiments publics	Construction neuve, rénovation, réhabilitation ou aménagements de : <ul style="list-style-type: none">- mairies et ateliers municipaux ;- salles polyvalentes ou multi-activités ;- bâtiments patrimoniaux, cimetières ;- centre de loisirs ;- équipements sportifs ;- bâtiments scolaires et assimilables (cantines, locaux périscolaires) et équipements scolaires ...
3– Voiries et réseaux divers	Projets de : <ul style="list-style-type: none">- sécurisation de l'alimentation en eau potable ;- travaux sur les ouvrages d'art et les cales à bateaux ;- viabilisation des zones économiques ;- travaux d'investissement sur la voirie ...
4 – Services à la population	Construction neuve, rénovation, réhabilitation ou aménagements de : <ul style="list-style-type: none">- espaces France Services ;- tiers lieux ;- espaces mutualisés de services au public ;- maisons de santé ;- structures d'accueil de la petite enfance (crèches, RAM...);- bâtiments pour l'implantation de gendarmerie en milieu rural ;- collecte et tri sélectif ...
5 – Projets de développement économique, social, environnemental, touristique ou culturel	Projets de : <ul style="list-style-type: none">- mobilités durables ;- rénovation thermique et transition énergétique ;- amélioration de l'offre culturelle ;- valorisation de l'offre touristique ;- revitalisation de centres-bourgs ;- soutien à l'activité économique (réhabilitation de friches industrielles, ateliers relais, ...)- préservation, restauration, aménagement ou valorisation des biens, sites ou bâtiments patrimoniaux...
6 – Développement des services numériques <i>(non cumulables avec des dispositifs nationaux)</i>	Projets de : <ul style="list-style-type: none">- Informatisation des écoles ;- développement des usages ;- déploiement du WI-FI en bourgs-centres ;- raccordement à l'application ACTES ...

Seules les dépenses d'investissement seront prises en compte dans l'assiette subventionnable.
Les acquisitions foncières sont plafonnées à 10 % du montant total hors taxes des travaux.